

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
+ Hebdo

**LE DÉGEL DU PRIX DES MÉDICAMENTS : UNE BIEN MAUVAISE
NOUVELLE POUR CERTAINS AÎNÉS**

QUÉBEC, LE 17 JANVIER 2007 – Les médias rapportaient ce matin que le gouvernement s’apprêtait à annoncer le dégel des prix des médicaments. Pour le Conseil des aînés, il s’agit d’une mauvaise nouvelle tant pour les Québécois en général que pour les personnes âgées en particulier.

On sait que depuis l’instauration du Régime général d’assurance médicaments (RGAM) en 1997, les coûts sont passés de 1,1 milliard à 2,6 milliards de dollars en 2004 et continuent de grimper, et ce, malgré l’intervention du gouvernement pour en contrôler les coûts. On peut imaginer l’escalade des coûts sans les contrôles du gouvernement.

Le Conseil comprend l’argument économique de vouloir favoriser le développement et le dynamisme de l’industrie pharmaceutique déjà bien installée au Québec, mais pas au détriment de la partie la plus fragilisée de la population.

Un nombre important de personnes âgées serait maintenant confronté au choix entre les choses essentielles de la vie, tels la nourriture, le logement et les médicaments. Bien sûr, on se rappelle que les aînés qui bénéficient de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti (SRG) ont un accès gratuit aux médicaments. Cela équivaut à un revenu annuel d’un peu plus de

12 000 \$ pour une personne seule. Le Conseil souligne toutefois que les personnes âgées qui reçoivent le SRG de façon partielle ne sont guère mieux nanties et doivent assumer, en plus de leur prime, une contribution annuelle maximale de 570 \$.

Il importe de préciser que le revenu des aînés est assez stable et n'est généralement pas très indexé. De plus, on sait que les coûts actuels du régime privent déjà une proportion d'entre eux de leurs médicaments essentiels.

Le Conseil a déjà fait valoir ses arguments au ministre de la Santé et des Services sociaux lors de la commission parlementaire portant sur le Projet de politique du médicament, avec des résultats bien mitigés, semble-t-il. Comme cette annonce du dégel des prix semble confirmée par le ministre de la Santé, cela ne vient pas diminuer notre inquiétude. Nous espérons toutefois que ce dernier fera en sorte d'atténuer les effets pervers de cette décision, d'une part en limitant les éventuelles augmentations et, d'autre part en n'imputant pas une part de l'augmentation des prix aux usagers du régime.

À titre de représentant des aînés du Québec, le Conseil des aînés a le mandat de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller la ministre responsable et le gouvernement sur toute question qui concerne les personnes âgées.

Source : Georges Lalande
Conseil des aînés
Téléphone : (418) 643-0071
Sans frais : 1 877 657-2463
Télécopieur : (418) 643-1916